



Communiqué de presse

Berne, le 8 octobre 2025

L'usam salue la prolongation de l'indemnisation en cas de RHT à 24 mois

Les entreprises peuvent percevoir une indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail pendant une durée maximale de 24 mois. L'Union suisse des arts et métiers usam soutient cette mesure importante qui permet de préserver les emplois. Elle apporte plus de stabilité aux entreprises en période de conjoncture difficile. Mais cette mesure à elle seule ne suffit pas.

La faiblesse économique persistante et le maintien des droits de douane américains à 39% mettent particulièrement sous pression l'industrie technologique et ses fournisseurs. Afin de préserver les emplois, les entreprises concernées doivent désormais pouvoir recourir aux indemnités de chômage partiel pendant une durée maximale de 24 mois. L'Union suisse des arts et métiers usam salue la décision annoncée aujourd'hui par le Conseil fédéral. L'usam avait déjà activement soutenu, lors de la session d'automne, l'intervention en ce sens déposée au Conseil des États. Mais cela ne suffit pas.

Les PME sont l'épine dorsale de l'économie suisse et elles supportent une part disproportionnée des coûts de la réglementation. Selon les estimations de l'usam, ces coûts représentent environ 10% du produit intérieur brut, soit quelque 70 à 80 milliards de francs par an. Pour les petites et moyennes entreprises, ils constituent une charge supplémentaire énorme qui restreint leur compétitivité. C'est pourquoi l'usam exige l'introduction d'un frein aux coûts de la réglementation imposés aux PME ainsi que l'instauration d'un organe de contrôle indépendant chargé d'évaluer les coûts réglementaires. Elle a par ailleurs lancé une pétition demandant un programme d'allègement en faveur des PME (encadré).

Mesure très importante pour les petites et moyennes entreprises

En raison de la hausse des droits de douane américains sur les produits suisses, la croissance économique de notre pays sera plus faible que prévu en 2026. Selon Fabio Regazzi, président de l'Union suisse des arts et métiers usam, il faut s'attendre à une augmentation du chômage partiel dans les branches orientées vers l'exportation au cours des prochains mois. «Les petites et moyennes entreprises devraient être particulièrement touchées par les effets de ces droits de douane punitifs, c'est pourquoi une prolongation de la durée maximale d'indemnisation du chômage partiel s'impose.»

La Suisse a besoin de toute urgence d'un programme d'allègement et de revitalisation pour les PME – **épine dorsale de l'économie suisse**. La pétition de l'usam «Sans PME, pas de Suisse – Agissons maintenant!» formule dès lors les exigences suivantes:

1. **Réduire la bureaucratie et les redevances:** réglementations moins nombreuses et plus simples, flexibilisation du droit du travail, renforcement de la formation professionnelle, réduction des impôts et redevances
2. **Alléger l'État:** moins d'État, accent mis davantage sur les tâches essentielles, encouragement de la numérisation, augmentation de l'efficacité, réduction des dépenses et respect du frein à l'endettement
3. **Diversifier le commerce extérieur:** conclusion d'accords de libre échange et modernisation d'accords existants, élaboration d'accords compatibles avec les intérêts des PME

Plus d'informations à l'adresse: www.soulager-les-pme.ch

Renseignements complémentaires

Fabio Regazzi, président, portable 079 253 12 74

Urs Furrer, directeur, portable 079 215 81 30

Plus grande organisation faîtière de l'économie suisse, l'Union suisse des arts et métiers usam représente plus de 230 associations et plus de 600 000 PME, soit 99,8% des entreprises de notre pays. La plus grande organisation faîtière de l'économie suisse s'engage sans répit pour l'aménagement d'un environnement économique et politique favorable au développement des petites et moyennes entreprises.